

# Procès-verbal

## 2<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 13 février 2024, à 19 h

### Formule hybride

**En salle:** Édifice Denis-Giguère, 305 rue Racine, salle RC-15

**En ligne :** Plateforme Zoom

#### Étaient présents

Madame Lyse Pelletier	Présidente
Madame Véronique Perez	Secrétaire
Madame Nancy Beaupré	Administratrice
Madame Linda Duchaine	Administratrice
Monsieur Samuel Clavet	Trésorier
Monsieur William Hubert-Giguère	Administrateur

#### Étaient absentes

Madame Laurie-Anne Giguère	Administratrice
Madame Isabelle Duchesneau	Administratrice

#### Étaient également présents

Madame Marie-Josée Asselin	Conseillère municipale du district Loretteville–Les Châtel
Madame Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques Service des relations citoyennes et des communications
Madame Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme Service de la gestion du territoire
Monsieur Alain Benoît	Conseiller politique (virtuellement)

#### QUORUM

Le quorum des membres du conseil est atteint. Outre les personnes mentionnées précédemment, quatorze (14) personnes participent à l'assemblée.

**2<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Le mardi 13 février 2024, à 19 h**

**FORMULE HYBRIDE**

**En salle:** Édifice Denis-Giguère, 305 rue Racine, salle RC-15

**En ligne :** Plateforme Zoom

**ORDRE DU JOUR**

- |    |   |         |
|----|---|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée  | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour  | 19 h 01 |
| 3. | Consultation publique : <a href="#">Maison de Job : autoriser l'utilisation d'un bâtiment accessoire à des fins de rencontres</a>   | 19 h 05 |
| 4. | Période d'information de la conseillère municipale  | 19 h 35 |
| 5. | Période de questions des citoyens   | 19 h 50 |
| 6. | Dossier concernant le quartier  | 20 h 00 |
|    | 6.1 Programme ÉquiMobilité – suivi  |         |
|    | 6.2 Vols dans les autos - suivi   |         |
| 7. | Dossiers du conseil de quartier   | 20 h 15 |
|    | 7.1 Le petit journal de Loretteville  |         |
|    | 7.2 Site Web sur les commerces du quartier  |         |
|    | 7.3 Préparation de l'assemblée générale annuelle (avril)  |         |
|    | 7.3.1 Date et lieu de l'assemblée générale annuelle   |         |
|    | 7.3.2 Nomination d'un ou une président(e) d'élection  |         |
|    | 7.3.3 Contenu de l'invitation à l'AGA   |         |
|    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Le conseil fête ses 21 ans d'existence (2003 – 2024)</li><li>• Présentation d'un organisme</li><li>• Mise à jour du plan d'action</li></ul> |         |
|    | 7.4 Retour sur la rencontre sur les modifications au Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (18 janvier)  |         |
|    | 7.5 Retour sur la marche exploratoire sur le sentiment de sécurité ATV (24 janvier)   |         |
|    | 7.6 Retour sur la séance d'information concernant la démarche de participation publique du <a href="#">PPU Chauveau</a> (30 janvier)  |         |
|    | 7.7 Retour sur la rencontre de Parlons Loretteville (4 février)   |         |

8.	Adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaires du :	20 h 45
	<ul style="list-style-type: none"><li>• 12 décembre 2023 (assemblée spéciale d'élection)</li><li>• 12 décembre 2023 (assemblée ordinaire)</li><li>• 9 janvier 2024</li></ul>	
9.	Fonctionnement du conseil de quartier	20 h 50
	9.1 Suivi sur le transfert bancaire	
	9.2 Résolution - Autorisation de mise à jour au Registraire des entreprises du Québec pour 2024	
	9.3 Résolution - Tarif pour la rédaction d'un procès-verbal (2024)	
	9.4 Paiement pour la rédaction du PV	
10.	Correspondance	21 h 00
11.	Varia	21 h 05
12.	Date de la prochaine rencontre et levée de l'assemblée	21 h 10

Lyse Pelletier  
Présidente

## **1. Ouverture de l'assemblée**

Madame Lyse Pelletier préside la rencontre. Elle ouvre l'assemblée à 19h et souhaite la bienvenue aux membres du conseil, à la conseillère municipale, à la conseillère en consultation publique, aux personnes présentes en salle et en mode virtuel.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Lyse Pelletier présente l'ordre du jour dont l'adoption est proposée par madame Linda Duchaine, appuyée par monsieur Samuel Clavet. Avant de poursuivre à l'item suivant, la parole est donnée à madame Marie-Josée Asselin, conseillère municipale, qui annonce qu'elle sera dorénavant assistée par un adjoint, monsieur Alain Benoît. Ce dernier est invité à se présenter et à donner un aperçu du rôle qu'il tiendra, entre autres, auprès du conseil de quartier.

## **3. Consultation publique : Maison de Job : demande pour autoriser l'utilisation d'un bâtiment accessoire à des fins de rencontres.**

Madame Dominique Gagnon explique le déroulement de la consultation. Elle présente sa collègue, madame Nathalie Cournoyer, qui présentera le dossier.

D'entrée de jeu, madame Cournoyer expose la raison de la demande de la Maison de Job. Actuellement, le règlement d'urbanisme en vigueur n'autorise pas la tenue de lieu de rassemblement et autres activités dans une construction accessoire au bâtiment principal. Il est proposé de permettre les usages autorisés inscrits dans la grille de spécifications dans une construction accessoire par un règlement sur une autorisation personnelle. Ladite autorisation serait pour une période de cent ans. Mme Cournoyer donne les étapes qui suivent cette présentation dont : une demande d'opinion du conseil de quartier, l'adoption avec les modifications apportées le 18 mars et l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024.

La période de questions et commentaires résume les inquiétudes des voisins dont la propriété est attenante à la cour arrière de la Maison de Job. Les craintes se résument : au bruit, à des propos inappropriés que pourraient entendre les enfants, au bri d'intimité par la coupe d'arbres, à une difficulté potentiellement, à la revente de leur maison... Les représentants de l'organisme dont madame Hélène Coulombe, directrice générale, se veut rassurante et souligne le bon voisinage qui existe depuis plus de 37 ans, ce qui fut par ailleurs, souligné par une voisine dans une précédente intervention.

Suivant cette période de questions et commentaires, madame Lyse Pelletier propose que les membres procèdent au vote, appuyé par monsieur Samuel Clavet. Madame Dominique Gagnon rappelle les recommandations possibles aux membres et ces derniers, se retirent pour voter.

### Résolution 24-CA-03

À l'unanimité, les administrateurs du conseil de quartier de Loretteville recommandent au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'adopter le projet de règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à la demande de la Maison de Job pour l'occupation d'un bâtiment sur le lot numéro 2 056 727 du cadastre du Québec, R.C.A.6V.Q. 344*, en suggérant la modification suivante :

- Limiter l'autorisation d'utiliser le bâtiment accessoire à des fins de rencontres à sa superficie actuelle.

Sur proposition de madame Nancy Beaupré, appuyée par madame Véronique Perez, il est résolu de transmettre cette proposition à la Ville de Québec.

Mme Marie-Josée Asselin indique aussi qu'il serait souhaitable d'étudier les usages actuellement permis dans le règlement lors de la présentation de la demande au conseil d'arrondissement de la Haute-St-Charles afin de répondre à certaines inquiétudes des citoyens mentionnées précédemment.

Le rapport détaillé de cette consultation est disponible en annexe de ce procès-verbal.

#### **4. Période d'information de la conseillère municipale**

##### *Invitations reçues*

Madame Marie-Josée Asselin invite les membres du conseil à s'inscrire pour la deuxième présentation, (la première ayant eue lieu le 8 février), de la Commission consultative pour la qualité de l'air. Celle-ci se tiendra le jeudi 22 février, de 19 h 20 à 20 h 30 via zoom. Les conseils de quartier sont sollicités afin qu'ils désignent et encouragent des citoyens de leur arrondissement à transmettre leur candidature pour siéger sur la Commission consultative.

##### *Sécurité projet corridors scolaires*

Madame Marie-Josée Asselin souligne les efforts qui sont mis pour davantage sécuriser les parcours scolaires. Elle ajoute que le lieu de débarcadère des enfants, à l'école Château-d'eau, sera davantage sécurisé.

##### *Piscine Château-d'eau*

Madame Asselin rappelle que d'importants réaménagements seront faits autour de la piscine Château-d'Eau qui est en bon état. Ceci permettra aux gens, vivant à proximité, de l'utiliser à loisir.

### *Réponses aux questions d'un citoyen*

Madame Asselin informe avoir directement répondu aux différentes questions de monsieur Quirion ayant trait à la clôture devant le chantier sur Racine, à l'éclairage de l'édifice Denis Giguère, à une camionnette rouge stationnée sur Valcartier et au déneigement de la piste cyclable du corridor des Cheminots.

## **5. Période de questions des citoyens**

Une question est posée à savoir ce qui arrive dans le dossier de la propriété (*maison qualifiée comme bâtiments patrimonial*) voisinant le Piolet sur la rue Racine. Sera-t-elle vendue, rénovée ou autre? Fortement détériorée, celle-ci hypothèque le décor et nécessite d'importantes rénovations.

Madame Asselin mentionne que la Ville accompagne le propriétaire dans ce dossier. Les locataires habitant dans le bâtiment qui n'est plus assurable, devront quitter par mesure de sécurité le 31 mars prochain. Il y aurait peut-être lieu de considérer ce bâtiment, qualifié de patrimonial, pour l'obtention d'une subvention en soutien aux rénovations *incontournables*, se questionne madame Asselin? Dossier à suivre.

## **6. Dossiers concernant le quartier**

### **6.1 Programme ÉquiMobilité – suivi**

La Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale ont répondu à la résolution 23-CA-20 du Conseil de quartier et fait état de la situation concernant le déploiement de points de service permettant l'inscription au programme ÉquiMobilité.

Du côté de la Ville de Québec, la réponse obtenue est la suivante :

« Lors de la mise en place du programme équimobilité, l'orientation retenue a été à l'effet d'offrir le service dans deux bureaux d'arrondissement (ACL et ASSC), et ce, étant donné que les comptoirs de ces arrondissements sont ouverts en continu de 8h30 à 16h30 et de la proximité des points de service du RTC. Actuellement, l'objectif n'est pas d'ouvrir davantage de points de service, mais de concentrer et de maintenir les opérations dans ces deux bureaux d'arrondissement. »

Du côté du RTC, madame Brigitte Lemay, directrice de division – Communications et affaires publiques, mentionne qu'un projet est à l'étude pour offrir un centre de services dans la couronne nord qui serait plus accessible aux résidents de Loretteville.

Considérant ces réponses, Madame Linda Duchaine préparera deux projets de résolutions qui seront soumis aux membres. Le premier à l'attention de la Ville de Québec portera sur la localisation du bureau d'arrondissement, suggérant son

déménagement au 305, rue Racine. Le second, à l'attention du RTC, pour soutenir la candidature de Loretteville pour l'établissement d'un point de service.

### **6.2 Vols dans les autos – suivi**

Mme Nancy Beaupré indique que le formulaire à compléter pour porter plainte contre un vol est bien inscrit sur la page Facebook du conseil de quartier. Aucun commentaire n'a été émis sur la page Facebook.

## **7. Dossiers du conseil de quartier**

### **7.1 Le petit journal de Loretteville**

Le projet avance bien souligne madame Linda Duchaine. Une rencontre du comité aura lieu début mars pour discuter des prochaines étapes; liste de distribution, ébauches de textes.

### **7.2 Site Web sur les commerces du quartier**

Monsieur William Hubert-Giguère indique qu'il n'y a pas eu de développement depuis la dernière rencontre des membres du conseil. Sujet à suivre.

### **7.3 Préparation de l'assemblée générale annuelle**

#### **7.3.1 Date et lieu de l'assemblée générale annuelle**

##### Résolution 24-CA-04

SUR PROPOSITION DE Samuel Clavet, appuyée par Nancy Beaupré, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Loretteville fixe la date de l'assemblée annuelle au 9 avril 2024 qui se tiendra à l'Édifice Denis Giguère (305 rue Racine, sale RC15).

#### **7.3.2 Nomination d'un ou d'une présidente(e) d'élection**

##### Résolution 24-CA-05

SUR PROPOSITION DE Véronique Perez, DÛMENT APPUYÉE PAR Lyse Pelletier, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Loretteville nomme **Dominique Gagnon** présidente d'élection pour l'assemblée du 9 avril 2024.

#### **7.3.3 Contenu de l'invitation à l'AGA**

##### **Le conseil fête ses 21 ans d'existence 2004-2024)**

Mme Lyse Pelletier annonce que le conseil fête ses 21 ans d'existence (2003 – 2024) et qu'il serait intéressant de le souligner d'une façon ou l'autre lors de l'assemblée générale d'avril.

## **Présentations**

Deux présentations sont suggérées. L'une sur les origines des conseils de quartier présentée par la Société d'histoire de la Haute-St-Charles et l'autre sur le regroupement des commerçants de la rue Racine.

#### **Mise à jour du rapport annuel**

Mme Lyse Pelletier mettra à jour le rapport et le soumettra aux membres pour commentaires lors de l'assemblée du 12 mars prochain.

Elle suggère également d'actualiser le Plan d'action du conseil (2022-2023). Elle le transmettra aussi aux membres du conseil pour commentaires.

#### **Dépliant publicitaire des assemblées générales des conseils**

Madame Dominique Gagnon présente le dépliant *Conseil de quartier*, qui sera mis à jour. Madame Lyse Pelletier enverra le nom des administrateurs alors que madame Linda Duchaine, fournira les photos nécessaires des membres du conseil.

#### **7.4 Rencontre sur les modifications au Règlement sur le fonctionnement et les pratiques des conseils de quartier (18 janvier)**

Les modifications devraient être adoptées lors de la prochaine séance du conseil municipal prévue le 20 février.

#### **7.5 Retour sur la marche exploratoire sur le sentiment de sécurité ATV (24 janvier)**

Selon les membres qui ont participé à l'événement, tout s'est bien déroulé dans une atmosphère conviviale. Le départ de l'Édifice Denis-Giguère s'est fait à 16h00 pour un retour vers 18h30. Les données recueillies permettront d'identifier, dans un rapport, les lieux qui amènent un sentiment d'insécurité afin de mettre en place des moyens pour remédier à la situation.

#### **7.6 Retour sur la séance d'information concernant la démarche de participation publique du PPU Chauveau (30 janvier)**

Mme Pelletier a participé à la rencontre qui concerne particulièrement le quartier des Châtelers. Elle résume les principales préoccupations énoncées par les citoyens concernant la conversion du boisé actuel et les nouveaux développements prévus.

#### **7.7 Retour sur la rencontre de Parlons Loretteville (4 février)**

Madame Linda Duchaine résume les sujets abordés lors de la rencontre.

### **8. Adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaires du :**



- **12 décembre 2023 (assemblée spéciale d'élection)**  
Sur proposition de madame Linda Duchaine, appuyée par madame Nancy Beaupré, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale d'élection du 12 décembre 2023.
- **12 décembre 2023 (assemblée ordinaire)**  
Sur proposition de madame Dominique Verrez, appuyée par monsieur Samuel Clavet, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2023.
- **9 janvier 2024**  
Sur proposition de madame Lyse Pelletier, appuyée par madame Nancy Beaupré, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 janvier 2024.

## **9. Fonctionnement du conseil de quartier**

### **9.1 Suivi sur le transfert bancaire**

Monsieur Samuel Clavet est très heureux d'annoncer que le transfert des noms des signataires à la banque est complété.

### **9.2 Résolution – Autorisation de mise à jour au Registraire des entreprises du Québec pour 2024**

#### Résolution 24-CA-06

SUR PROPOSITION DE Nancy Beaupré, appuyée par Véronique Perez, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Loretteville, autorise, pour l'année 2024 Samuel Clavet à remplir et transmettre au nom de la présidente de conseil d'administration par Internet la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier. Cette personne est aussi responsable de collecter et traiter les preuves d'identités demandées par le registraire. Cette personne est autorisée à avancer les frais annuels et à demander un remboursement au conseil d'administration.

### **9.3 Résolution – Tarif pour la rédaction d'un procès-verbal (2024)**

#### Résolution 24-CA-07

SUR PROPOSITION DE madame Linda Duchaine, appuyée par Lyse Pelletier, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Loretteville recoure au service d'un(e) secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2024 au tarif de 125 \$ par procès-verbal.

### **9.4 Paiement pour la rédaction du procès-verbal**

## Résolution 24-CA-08

Sur proposition de madame Nancy Beaupré, appuyée par monsieur Samuel Clavet, il est résolu de procéder au paiement de la rédaction du procès-verbal du 13 février 2024.

### **10. Correspondance**

Aucune correspondance.

### **11. Varia**

Madame Véronique Perez doit rencontrer monsieur Pierre Turgeon, en vue d'élaborer un projet de *Randonnée vélo-à-pied* pour les quartiers de Loretteville-Des Châtel. Plus de détails seront transmis à la suite de cette rencontre.

### **12. Date de la prochaine rencontre et levée de l'assemblée.**

La prochaine assemblée aura lieu le 12 mars 2024 à 19 h au centre communautaire Denis-Giguère. Monsieur Samuel Clavet propose la levée de l'assemblée à 21h 30, appuyée par madame Nancy Beaupré.

---

Lyse Pelletier  
Présidente

---

Véronique Perez  
Secrétaire

# ANNEXE

## **Maison de Job : autoriser l'utilisation d'un bâtiment accessoire à des fins de rencontres**

Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à la demande de la Maison de Job pour l'occupation d'un bâtiment sur le lot numéro 2 056 727 du cadastre du Québec, R.C.A.6V.Q. 344.

---

### **Activité de participation publique**



#### **Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Loretteville.**

**Date et heure :** Mardi 13 février 2024, 19 h

**Lieu :** Édifice Denis-Giguère, 305 rue Racine, salle RC-15

#### **Déroulement de l'activité**

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec* et la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
9. Recommandation du conseil de quartier.

#### **Activité réalisée à la demande du :**

Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

---

## Projet

### Secteur concerné

Ce lot est situé dans la zone 63315Hc, laquelle est localisée à l'est de la rue Charles-Garnier, au sud de la rue Albert-Trudel, à l'ouest de la rue de l'Hôpital ainsi qu'au nord de l'Hôpital Chauveau.

### Description du projet et principales modifications

La Maison de Job, située au 12057, rue de l'Hôpital, est un organisme sans but lucratif dont la mission est de venir en aide aux personnes démunies qui sont aux prises avec des problèmes de dépendance.

Afin de mener à bien sa mission, la Maison de Job souhaite utiliser le nouveau pavillon multiservice derrière leur bâtiment principal à des fins de rencontres et d'activités.

La réglementation actuelle ne permet pas la tenue de lieu de rassemblement et autres activités dans un bâtiment accessoire.

Pour permettre à l'organisme de réaliser son projet, il est proposé de permettre ces usages par un règlement sur une autorisation personnelle. Cette autorisation serait pour une période de cent ans.

### Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=656>

---

## Participation

### Administrateurs du conseil de quartier :

- M<sup>me</sup> Lyse Pelletier, présidente
- M<sup>me</sup> Véronique Perez, secrétaire
- M. Samuel Clavet, trésorier
- M<sup>me</sup> Nancy Beaupré
- M<sup>me</sup> Linda Duchaine
- M. William Hubert-Giguère

### Conseillère municipale :

- M<sup>me</sup> Marie-Josée Asselin, conseillère municipale, district Loretteville–Les Châtelers

### Personnes-ressources :

- M<sup>me</sup> Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

**Animation de la rencontre :**

- M<sup>me</sup> Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

**Nombre de participants :**

18 participants, dont 6 administrateurs du conseil de quartier

**Recommandation du conseil de quartier**

À l'unanimité, les administrateurs du conseil de quartier de Loretteville recommandent au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'adopter le projet de règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à la demande de la Maison de Job pour l'occupation d'un bâtiment sur le lot numéro 2 056 727 du cadastre du Québec, R.C.A.6V.Q. 344*, en suggérant la modification suivante :

- Limiter l'autorisation d'utiliser le bâtiment accessoire à des fins de rencontres à sa superficie actuelle.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	0	<b>Accepter la demande</b> Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.
B.	0	<b>Refuser la demande</b> Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.
C.	6	<b>Accepter la demande, avec proposition d'ajustement</b> Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière.
<b>Abstention</b>	0	
<b>TOTAL</b>	6	

## Questions et commentaires du public et des administrateurs du conseil de quartier

- **Intervention 1** : Une citoyenne se désole que plusieurs arbres aient été coupés pour permettre la construction du bâtiment accessoire. Elle estime que le projet de règlement aura un impact négatif sur la tranquillité des voisins immédiats. Elle s'inquiète également d'un éventuel agrandissement du bâtiment ou d'ajout d'espaces de stationnement à proximité de sa résidence en fonction de l'évolution des besoins futurs de l'organisme.

***Réponse de la Ville** : Il pourrait être envisagé de limiter les usages à la superficie occupée par le bâtiment accessoire existant. Cette proposition sera étudiée et discutée avec les membres du conseil d'arrondissement. Cependant, la réglementation actuellement en vigueur permettrait au propriétaire d'agrandir l'aire de stationnement et de procéder à la coupe d'arbres à l'arrière du terrain. Aucun règlement ne pourrait l'interdire.*

***Réponse du requérant** : La directrice de la Maison de Job explique que la construction du pavillon a été réalisée grâce à une subvention fédérale. Elle mentionne qu'il n'est pas prévu d'agrandir l'aire de stationnement puisque la cour est fréquemment utilisée par les résidants, qui y réalisent leurs différentes activités de loisir. Aucun agrandissement du pavillon n'est envisagé.*

- **Intervention 1 (suite)** : La même citoyenne se questionne à savoir si le projet de règlement modifie le zonage.

***Réponse de la Ville** : Non, il s'agit d'une autorisation personnelle à l'intention de la Maison de Job qui n'est pas transférable. Les autres lots de la zone ne sont pas concernés par cette autorisation.*

- **Intervention 2** : Un citoyen déplore le fait que le projet de modification réglementaire semble avoir pour objectif de régulariser une situation dérogatoire. Il s'inquiète que d'autres infrastructures et équipements extérieurs s'implantent à proximité de son terrain (ex. pergola, balançoires, etc.).

***Réponse de la Ville** : Il arrive que la Ville octroie des dérogations dans un contexte où les personnes agissent de bonne foi. La Maison de Job ayant obtenu une subvention du gouvernement fédéral pour soutenir l'amélioration et l'accessibilité des services offerts par l'organisme, il apparaît évident que la construction du pavillon a été réalisée de bonne foi. Or, la réglementation municipale n'autorise pas, sur un même lot, l'exercice d'un même usage dans un bâtiment accessoire que dans le bâtiment principal. C'est dans ce contexte qu'est envisagé l'autorisation personnelle, afin de permettre à la Maison de Job d'utiliser le pavillon pour les usages pour lesquels il a été conçu.*

*On rappelle également que le bâtiment accessoire respecte la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'implantation et au gabarit. Seul l'usage que le requérant souhaite en faire est dérogatoire. Le propriétaire a le droit d'occuper l'ensemble de son terrain pour ses activités.*

- **Intervention 3** : Une citoyenne se dit inquiète de l'utilisation du bâtiment accessoire pour la tenue de rencontres en raison, notamment, de la nature de la mission de l'organisme et des nuisances liées au bruit.
- **Intervention 4** : Une administratrice se questionne à savoir pourquoi les plans d'agrandissement du bâtiment incluait une rallonge au bâtiment existant plutôt qu'un pavillon.

***Réponse du requérant** : C'est le programme Accès Logis de la Société d'habitation du Québec qui finance l'organisme. Dans ce contexte, aucune augmentation de la capacité d'accueil ni d'agrandissement du bâtiment actuel n'est permis.*

- **Intervention 5** : Une administratrice se questionne à savoir si le règlement peut inclure des éléments pour limiter les nuisances liées au bruit ou interdire certaines activités.

***Réponse de la Ville** : Il existe un [règlement municipal sur les nuisances](#) qui s'applique à tout le territoire. Par ailleurs, la possibilité de réviser la liste des usages autorisés sera étudiée.*

---

### Nombre d'interventions :

5 interventions

---

### Prochaines étapes :

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

---

### Réalisation du rapport :

**Date** : 14 février 2024

**Rédigé par** :

M<sup>me</sup> Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques  
Service des relations citoyennes et des communications

**Approuvé par** :

M<sup>me</sup> Lyse Pelletier, présidente du conseil de quartier de Loretteville